

Bruxelles, le 23 novembre 2022  
(OR. en)

14556/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0364 (NLE)**

---

---

**POLCOM 163  
WTO 209  
PECHE 449**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
N° doc. Cion:	14555/22 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole portant amendement de l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, en ce qui concerne l'accord sur les subventions à la pêche – Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

---

1. Le 9 novembre 2022, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole portant amendement de l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce<sup>1</sup>.
2. Lors de sa réunion du 18 novembre 2022, le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a examiné, puis approuvé, la proposition susmentionnée de la Commission.
3. Conformément à l'article 218, paragraphe 6, point a) v), du TFUE, il convient d'abord que le Conseil décide de transmettre le projet de décision au Parlement européen en vue d'obtenir son approbation.

---

<sup>1</sup> Doc. 14555/22 + ADD 1.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil de décider, en point "A", de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole portant amendement de l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, en ce qui concerne l'accord sur les subventions à la pêche, ainsi que ledit protocole, dont les textes, mis au point par les juristes-linguistes, figurent dans les documents 14557/22 et 14558/22.
-